

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 14 novembre 2019
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 8 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers présents : 49
Nombre de conseillers votants : 50

TITULAIRES PRÉSENTS :

Frédéric ALLOT - Daniel BAYART - Jacky BIDAULT - Philippe BODINEAU - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - Jean-Yves CALAIS - Sandrine CALVARIO - Jean CARRE - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Jean-Claude COURANT - Laurent COURVOISIER - Dominique DELAFOSSE - Thierry DELAMARE - René DUFOUR - Jean-Claude DUPOLOUIS - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jean-Rémi ERMONT - Jacky FLEITH - Louis GLOTON - Jacky GOY - Max GUILBERT - Daniel JUBERT - Monique KWASNY - Yves LANIC - Yann LE FUR - Jean-Jacques LE ROUX - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Patrick MANFREDI - Marie-Claude MARIEN - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Catherine MEULIEN - Jean-Marc MOGLIA - Jacky PAUMIER - Hervé PICARD - Didier PIEDNOEL - Jean-François PILAT - David POLLET - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Alain THIERRY - Christian WUILQUE - Hubert ZOUTU.

POUVOIR :

Madame BLANDIN à Monsieur DUVERE.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Fadilla BENAMARA - Liliane BOURGEOIS - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Nicole DROUILLET - Jean-Luc FLAMBARD - Didier GUERINOT - Odile HANTZ - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Eric JUHEL - Laurence LAFFILLE - Joël LE DIGABEL - Bernard LE DILAVREC - Jean-Louis LE MEHAUTE - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Marie-Joëlle LENFANT - Fernand LENOIR - Patrick LEQUETTE - Gaëtan LEVITRE - Christian NEUTENS - Guillemette NOS - François-Xavier PRIOLLAUD - Michèle PUCHEU - Serge RONZONI - Caroline ROUZEE - Dominique SIMON.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Mathieu TRAISNEL - Vincent VORANGER

Secrétaire : Sandrine CALVARIO

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Direction Générale	Présentation par les représentants syndicaux de la Direction Départementales des Finances Publiques de l'Eure des impacts du projet de réorganisation des services de finances publiques à l'horizon 2022 et temps d'échange sur cette présentation.	Tous

N°	SERVICE	INTITULE	
2	Direction Générale des services techniques et du cadre de vie	DB MOBILITES - Requalification des espaces extérieurs du quartier des Sentiers à Léry - Convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Léry et la SILOGE - Autorisation	Jacky BIDAULT
3	Service Développement économique et implantation	DB COMMERCE ET ARTISANAT - Association Art & Com Pont de l'Arche - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	Direction Générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 novembre 2019	Bernard LEROY
5		Questions diverses	

I/ Présentation par les représentants syndicaux de la Direction Départementales des Finances Publiques de l'Eure des impacts du projet de réorganisation des services de finances publiques à l'horizon 2022 et temps d'échange sur cette présentation

A l'invitation du Bureau communautaire, Madame LAURENT et Monsieur SERRAN, respectivement déléguée syndicale et Secrétaire départemental du syndicat *Solidaires*, présentent leur analyse du projet de délocalisation/relocalisation des trésoreries du département de l'Eure.

Madame LAURENT souligne, en introduction, que « *les syndicats n'ont, bien évidemment, pas du tout la même vision que le Directeur départemental des Finances Publiques (DDFIP)* ».

Madame LAURENT étaye sa démonstration en utilisant la carte présentée par DDFIP, mais revue à la lumière de l'analyse des syndicats.

« *Tout d'abord, explique-t-elle, il faut savoir que les 13 « points de contact » préconisés par le DDFIP ne relèveront pas des services de la DDFIP. Il en va de même pour la présence d'agents au sein des futures maisons de service au public ou Maisons France Services.*

Ces structures seront financées sur les propres deniers des collectivités locales. Le Ministère financera la permanence d'un agent à hauteur de 30 000 €/an ; sachant qu'il faut deux agents pour obtenir la labellisation Maison France Services. Tous les frais annexes, plus le salaire du 2^e agent, seront à la charge des collectivités territoriales.

Il faut également s'attendre à une baisse du service rendu aux usagers car les renseignements fournis seront de moindre qualité. Un particulier qui souhaite avoir des renseignements sur son imposition sera invité à prendre rendez-vous car on ne pourra pas étudier son dossier dans un point de contact.

L'agglomération est concernée par la disparition du service des impôts pour les particuliers. Or, contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous enregistrons une fréquentation accrue dans nos accueils depuis la mise en place du prélèvement à la source. Cette fréquentation accrue est à mettre en relation avec les 200 emplois perdus en 10 ans ; à l'origine de nombreux retards dans certains services ; notamment ceux qui s'occupent du foncier, du contentieux et de la taxe foncière.

L'objectif de la DGFIP est de ne plus recevoir les particuliers que sur rendez-vous. Pour y arriver, elle souhaite mettre en place une plateforme téléphonique et un site internet. Il en découlera la multiplication d'interlocuteurs pas forcément au fait des dossiers des usagers.

Tous les services vous concernant seraient donc regroupés aux Andelys. Il en résultera, sur votre territoire, un moindre service. Cinq conseillers seront accueillis dans les locaux des collectivités ou au sein du service de gestion comptable à la DGFIP.

Le regroupement de ces structures ne permettra pas d'améliorer le service et, finalement, ce sera

une baisse de qualité du service public rendu aux usagers ».

Monsieur JUBERT insiste sur le fait qu'il s'agit « à la fois d'un problème pour les particuliers et pour les entreprises, puisqu'il n'y a plus de discussion possible face à un ordinateur. Les Maisons de service public ne pourront pas rendre le même service qu'un agent dans une trésorerie. Il s'agit bien d'un recul du service public. C'est net ».

Monsieur SERRAN, du syndicat Solidaires, précise :

« C'est un changement complet de paradigme. L'administration se rend compte qu'elle ne peut plus maintenir un service public de qualité puisque de nombreux postes ont été supprimés. Du coup, elle souhaite que le contribuable devienne autonome. Pour y parvenir, le site impôts.gouv.fr devient la porte d'entrée pour qui souhaite obtenir des renseignements précis dans un cadre légal complexe.

Dans les points de contacts, ne seront fournis que des renseignements très parcellaires. La prise de rendez-vous sera donc obligatoire pour les entreprises et les particuliers ».

Complétant les propos tenus par Monsieur SERRAN et faisant le parallèle avec la fermeture des gares et l'abaissement du nombre de trains en circulation, Monsieur CARRÉ rappelle que « nous versons une indemnité au receveur municipal afin qu'il nous conseille. Or, il n'y aura plus de conseil. C'est donc un véritable racket » constate-t-il, amer.

Monsieur LEROY demande :

« De quels moyens d'action pouvons-nous disposer ? Est-ce que le dossier est définitivement plié ou reste-t-il une marge de négociation pour conserver un poste comptable » ?

« La négociation, cela n'existe pas chez nous » répond, mi ironique, mi désabusée, Madame LAURENT. « Et puis... Concertation ne veut pas dire négociation. La seule marge de négociation autorisée par le DDFIP c'est - pour reprendre ses mots - de déplacer les gommettes positionnées sur la carte !

Vous le comprenez, il n'y a donc aucune marge de manœuvre. Il faut néanmoins souligner que la situation évolue à Pont-Audemer suite au mouvement de protestation entamé par nos collègues. Et les élus ont probablement plus de marge de manœuvre que les agents. De notre point de vue, c'est la pression instaurée par les élus qui fera peut-être changer d'avis le DDFIP »...

« Nous lui avons écrit suite à la présentation qu'il a faite début septembre, rappelle Monsieur LEROY. Je pense que nous sommes tous d'accord, au sein de cette assemblée, pour demander le maintien d'un poste comptable avec un premier accueil. La partie accueil des entreprises serait localisée à Louviers et l'accueil du grand public serait installé à Val de Reuil...

En ce qui concerne les Maisons France Service, on peut être candidat. Les villes de Gaillon et Louviers ont fait acte de candidature. Pont de l'Arche et Clef Vallée d'Eure se sont également positionnées »...

« On aide la DDFIP à mettre en place le système ! » s'insurge Monsieur CARRÉ.

Monsieur POLLET partage le point de vue de Monsieur CARRÉ :

« C'est une double sanction pour le contribuable qui finance ce qu'il manque. Il s'agit également de discrimination au détriment de l'usager, privé de la proximité des services publics et qui sera obligé de multiplier les déplacements créant ainsi, en plus, un problème écologique ».

« Je ne suis pas d'accord avec les propos tenus par Jean CARRÉ, souligne Madame TERLEZ. La Maison a été mise en place dans le cadre de l'ANRU. Il s'agit de créer un endroit offrant des services publics et permettant d'animer la vie sociale. Avoir un lieu unique, dans lequel les usagers peuvent faire leurs démarches n'est pas inintéressant ni délirant.

Il faut aussi, tenir compte du contexte actuel, dans lequel les finances publiques sont en déficit. Les choses ne sont donc pas si simples et il ne faut pas les traiter de manière manichéenne.

Moi, j'aurais aimé avoir des chiffres précis sur la fréquentation des trésoreries parce que si, désormais, 65 % des déclarations d'impôts sont faites sur format numérique, on peut se demander ce que vont devenir les agents, les bâtiments et la mission de conseil assurée par le Trésorier ».

Monsieur PETIT rappelle :

« Les Maisons France Service représentent un véritable transfert de charges de l'Etat vers les collectivités. L'Etat assure qu'il financera ces Maisons à hauteur de 30 000 € par an, ce qui représente à peu-près un équivalent temps plein. Or, il faut deux agents pour bénéficier du Label Maison France Service. De plus, nous n'avons aucune idée sur la durée de financement de ce dispositif »...

« A Beaumont le Roger, il y a une Maison France Service. Or, les agents des finances publiques n'y vont plus » croit savoir Monsieur JUBERT.

« Nos collègues y sont toujours présents, notamment lorsqu'arrive la période des déclarations d'impôt sur le revenu » répond Madame LAURENT.

A l'invitation de Monsieur LEROY, Monsieur SIRAT lit le contenu de la lettre envoyée au DDFIP. Cette lettre insiste sur le fait qu'en dépit de la présentation du projet faite par le DDFIP courant septembre, le projet n'a reçu aucune validation de la part des élus et qu'une solution intermédiaire, satisfaisant les deux parties, devra être mise en place.

Revenant sur les moyens d'action dont disposent les élus, Madame LAURENT résume :

« Si nous souhaitons garder le maximum de structures, c'est au niveau national qu'il faudra intervenir. A Gaillon, face à cet avenir incertain qui leur est imposé, les collègues sont au bout du rouleau » souligne-t-elle.

« Nous interviendrons donc au niveau du DDFIP et du Ministère » conclut Monsieur LEROY.

II/ DB 2019-67 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - MOBILITES - Requalification des espaces extérieurs du quartier des Sentiers à Léry - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Léry et la SILOGE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la SILOGE et la commune de Léry concernant l'opération de réhabilitation des espaces extérieurs du quartier des Sentiers à Léry ;
- accepte de désigner la SILOGE en tant que maître d'ouvrage opérationnel de ce projet ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant la régularisation, sans impact financier, des emprises foncières du projet.

Par ailleurs, cette convention prévoit la mise en place d'une commission d'appel d'offres ad hoc composée de trois représentants de la SILOGE, de deux représentants de l'Agglomération Seine-Eure et d'un représentant de la commune de Léry.

Représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

- Titulaires : Mesdames Anne TERLEZ et Catherine MEULIEN,
- Suppléants : Messieurs Jean-Marc MOGLIA et Jacky BIDAULT.

III/ DB 2019-68 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET

Sur rapport de Monsieur CALAIS, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 4 488 € T.T.C. à l'association *Art & Com Pont de l'Arche* pour la réalisation de son programme d'activités.

IV/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 novembre 2019 :

L'ordre du jour de cette séance, marquée par le débat d'orientations budgétaires et le vote du PLUI, n'appelle aucune remarque.

5/ Questions diverses :

Impôt sur la production :

Monsieur JUBERT indique que la suppression de cet impôt est envisagée par le gouvernement.
Monsieur LEROY répond que le projet ne devrait pas aboutir avant 2021, mais reconnaît qu'il faudra être très vigilant sur ce sujet.
Monsieur LEROY compte évoquer ce sujet au sein de l'AdCF.

Implantation d'une Giga Factory consacrée à la production de batteries au lithium :

Monsieur LEROY indique à l'assemblée que les intercommunalités de l'axe Seine, secteur d'implantation de nombreuses usines de production d'automobiles, vont se positionner sur l'accueil de cette usine.

Dans le cadre de la transition écologique, à partir de 2021, les constructeurs devront baisser les émissions moyennes de gaz à effet de serre de 120/130g à 90g/km.

D'où la généralisation de l'installation de batteries dans les véhicules.

RENAULT est en avance sur ce sujet. Le constructeur est néanmoins talonné par d'autres constructeurs, tels BMW, MERCEDES ou VOLKSWAGEN, qui ont rejoint le train de l'hybride.

La production de batterie devient donc un enjeu essentiel dans un marché mondial aux mains des Coréens, Japonais et Chinois.

Les intercommunalités de l'axe Seine, Seine-Eure, Rouen Métropole, Caux Vallée de Seine et Le Havre, se sont donc déclarées candidates pour accueillir une usine de fabrication de batteries nécessitant à elle seule 80 ha de terrain et devant accueillir, parallèlement, ses fournisseurs ainsi que le recyclage des batteries usagées. Soit, au total, 400 à 500 ha de terrains industriels localisés en bord de Seine.

Une communication sur ce projet sera proposée lors de la soirée *Rouen Normandy Invest* prévue à la Filature, le 26 novembre prochain.

10 ans de coopération décentralisée avec Bohicon :

Monsieur ZOUTU rappelle que l'agglomération s'est engagée, depuis 10 ans, dans un processus de coopération décentralisée avec la commune de Bohicon (Bénin) peuplée de 200 000 habitants.

Monsieur ZOUTU se félicite que les projets n'aient jamais relevé du saupoudrage, mais bien d'un véritable plan d'amélioration de la vie des habitants. En témoignent :

- Le projet d'adduction d'eau villageoise débuté en 2009, ayant nécessité la pose plus de 12 km de tuyaux, la construction d'un château d'eau d'une capacité de 100 m3 et

l'installation de 13 bornes fontaines ayant permis l'alimentation en eau potable de 500 habitants,

- Le micro-crédit proposé aux groupements de femmes, qui a permis aux femmes de scolariser et soigner leurs enfants en leur permettant d'acheter le matériel nécessaire à l'élévation de leur niveau de vie. Au total, plus de 2 000 femmes ont bénéficié du micro-crédit et chaque somme empruntée a été intégralement remboursée.
- La lutte contre les ruissellements dans le bassin versant du Zou : 400 000 € ont été mobilisés, dont trois fois 40 000 € versés par l'agglo.
- La création de la première communauté de communes du Bénin, constituée de 9 communes.
- L'aide financière fournie en faveur de l'achat de bacs à déchets ménagers ainsi que d'un camion collecteur.

« Cette agglomération est en mouvement, résume Monsieur ZOUTU. Dans les écoles, les élèves sont sensibilisés à la lutte contre les déchets. Notre coopération est citée en exemple dans le pays.

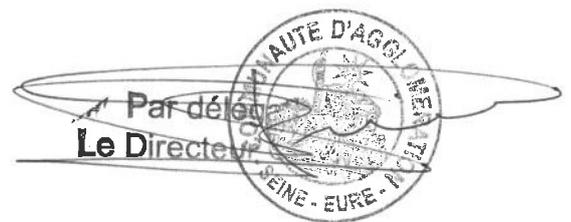
De son côté, le Président du Bénin a décidé qu'il y aura désormais une cantine dans chaque école du pays. L'agglo a donc participé au mouvement en versant une somme de 20 000 €. Cela fonctionne très bien. Pour quelques centimes par famille, les enfants bénéficient désormais d'un repas chaud par jour » se félicite-t-il

Monsieur LEROY confirme : « Bohicon est la commune la plus dynamique du Bénin et je peux vous assurer que l'argent y est bien utilisé ».

Monsieur ZOUTU associe à cette réussite tous les élus et fonctionnaires qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite des actions menées au titre de la coopération décentralisée. Il cite, notamment, Rebecca ARMSTRONG, Marie LE CALONEC, Régis PETIT, Vinciane MASURE, Franck MARTIN, Patrice YUNG et Bernard LEROY.

Monsieur CARRE précise qu'un vaste programme de reforestation est actuellement à l'étude dans le bassin du Zou. « Face aux changements climatiques, ce sont eux qui nous aideront un jour » conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 45.



Régis PETIT